

Notre enquête

Caméra, doudou espion...

Ces parents qui espionnent leur nounou



Micro caché dans la peluche, objectif dissimulé dans le salon, babyphone détourné... Pour apaiser leur angoisse ou vérifier un soupçon, de plus en plus de parents franchissent la ligne rouge de la vidéosurveillance clandestine. Mais derrière la promesse de sécurité, cette pratique agit surtout comme un puissant révélateur des failles de notre système de garde. PARENTS a mené une grande enquête au cœur du système des modes de garde. PAR NELLY DEFLISQUE

Le geste est simple, presque banal. Ouvrir l'application caméra sur son smartphone et jeter un œil sur ce qu'il se passe chez soi pendant son absence. Le chien pourrait faire une bêtise, un cambrioleur profiter d'une fenêtre entrouverte, ou bien... la nounou pourrait maltraiter notre enfant ! Longtemps cantonnée à la protection des biens, la vidéo-surveillance domestique s'est installée dans le quotidien. Les recherches Google autour des caméras de surveillance intérieure ont presque doublé, tandis que près d'un Français sur deux est désormais équipé d'au moins un dispositif de sécurité à domicile. Avec cette banalisation, le regard des caméras s'est progressivement déplacé vers celles et ceux à qui l'on confie nos enfants : nounous, assistantes maternelles et baby-sitter.

Le business du doute parental

Entre les recherches "caméra nounou", "nanny cam", "doudou espion" ou "caméra cachée bébé", les dispositifs initialement conçus pour sécuriser les logements sont aujourd'hui régulièrement

commercialisés, référencés ou recherchés à travers une sémantique associée à la surveillance de personnes qui gardent nos enfants. Chez les grands revendeurs français, les sites spécialisés ou les rayons dédiés à la sécurité domestique, caméras miniatures, micros invisibles, objets connectés dissimulés et dispositifs présentés comme rassurants pour les parents qui confient leur enfant se multiplient. Certains produits promettent de "garder un œil", de "rester serein" ou de "vérifier ce qu'il se passe à la maison", transformant l'inquiétude parentale en argument commercial. Cette normalisation dépasse d'ailleurs largement les seuls vendeurs d'objets connectés. Au cours de notre enquête, plusieurs agences de garde d'enfants à domicile ont reconnu que les questions autour des caméras revenaient régulièrement, parfois de manière devenue "courante". Mais lorsque la question du cadre légal est posée plus frontalement, les réponses sont souvent plus floues : mention vague dans les contrats, renvoi à une discussion parents/nounous, ou discours consistant à rappeler qu'"on ne peut pas empêcher les familles de

faire ce qu'elles veulent chez elles". La technologie n'a donc pas seulement rendu la surveillance possible, elle l'a rendue simple, abordable et presque ordinaire. Comme si surveiller était progressivement devenu un geste parental parmi d'autres. Le problème c'est que derrière les mots "espion", "cachée" ou "caméra discrète", se trouve une réalité beaucoup plus concrète : celle d'outils pensés pour permettre une surveillance réalisée à l'insu de la personne filmée ou enregistrée.

Le paradoxe juridique qui nous pousse à filmer

Comme nous le rappelle la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), filmer quelqu'un à son insu dans un espace privé est interdit. Plus encore, l'autorité considère qu'installer des caméras simplement pour se rassurer apparaît, dans la plupart des cas, disproportionné, car cela revient à placer un salarié sous surveillance continue sans justification suffisante. Et, contrairement à une idée répandue, le fait d'être chez soi ne dispense pas du cadre légal : dès lors qu'une nounou, une aide à domicile ou un salarié intervient au domicile, les règles de protection des données s'appliquent : informer, justifier, limiter dans le temps et proportionner la surveillance. Mais selon Maître Sutter, avocat spécialiste du droit pénal, des enregistrements obtenus de façon irrégulière peuvent parfois être retenus par la justice lorsqu'ils apparaissent nécessaires pour établir des faits graves de maltraitance. « En revanche, il ne faut pas arriver face à la justice avec les 10 heures

d'enregistrement en continu », indique Maître Sutter, qui rappelle que l'enjeu consiste précisément à isoler et produire uniquement les séquences strictement nécessaires à la démonstration des faits. Autrement dit, un parent peut à la fois s'exposer juridiquement... et voir ces extraits jugés comme preuve recevable par le tribunal. Une zone grise qui entretient l'idée, chez certains parents, que filmer reste finalement « le seul moyen d'être sûr ».

Un système de contrôle institutionnel à bout de souffle

Ce n'est pas tout. Si les parents se tournent vers la technologie, c'est aussi parce que les garanties institutionnelles sur lesquelles

ils devraient pouvoir s'appuyer sont défaillantes. Le premier point de blocage réside dans la gestion des agréments des assistantes maternelles. En France, ce suivi est géré de manière décentralisée par les départements. Résultat ? Les informations circulent mal d'un territoire à l'autre. Une professionnelle signalée ou suspendue dans un département peut déménager et demander un nouvel agrément ailleurs sans que son historique ne soit transmis. La base nationale de suivi, promise depuis des années pour pallier ce "grand bug", n'est toujours pas opérationnelle. Pour Sandra Onyszko, juriste et porte-parole de l'UFNAFAAM, ces retards répétés ne relèvent pas uniquement de difficultés techniques. « Le problème, c'est aussi qu'à chaque

fois qu'un ministre saute, tout son cabinet saute aussi. Les travaux en cours se retrouvent déconnectés », résume-t-elle. Selon elle, le turnover gouvernemental actuel ralentit directement certains chantiers de la petite enfance. Autre manque de transparence avec le nouveau certificat d'honorabilité. Ce document, qui confirme qu'une personne en contact avec des mineurs n'a pas d'antécédents judiciaires incompatibles, devrait être élargi à l'ensemble des gardes à domicile (et non plus seulement aux assistantes maternelles et crèches, N.D.L.R.). Mais il présente encore des contours flous et un manque de transparence pour les parents. « Le certificat d'honorabilité a une limite non négligeable : il ne peut contenir que des mentions figurant



MILJAN ŽIVKOVIĆ / ISTOCK / GETTY IMAGES PLUS

NOUNOU, ASSISTANTE MATERNELLE, BABY-SITTER... 5 CONSEILS POUR SÉCURISER L'ACCUEIL DE SON ENFANT

Définir ses critères avant d'embaucher : rythme, écrans, sorties, valeurs éducatives...

Prendre le temps de l'adaptation : l'accueil se construit progressivement.

Ne pas rester seuls : RPE, PMI, proches, pédiatres peuvent vous accompagner.

Objectiver ses doutes : noter les faits avant d'interpréter.

En cas d'alerte sérieuse, signaler plutôt que filmer : la protection d'un enfant ne devrait jamais reposer sur une caméra cachée.

doute. C'est exactement ce qu'a vécu Sandra qui a caché un mouchard dans le doudou de son fils (lire son témoignage ci-contre).

Quand la caméra brouille le lien

Mais si la caméra apparaît parfois comme une solution, elle n'est pas sans conséquences sur la relation adulte-enfant. Comme l'explique la docteure en psychopathologie Angélique Gozlan, s'occuper d'un tout-petit exige une "disponibilité psychique" totale. Or, la caméra s'impose comme un tiers invisible mais omniprésent qui accapare une partie de l'attention de l'adulte. L'"accordage affectif", qui passe par le regard, le portage, la parole et la capacité à traduire les besoins du bébé, s'en trouve fragilisé. La vidéosurveillance n'est donc pas forcément une solution miracle. Et si derrière l'écran de contrôle, ce n'est pas qu'une nounou que l'on observe, mais plutôt notre propre difficulté à lâcher prise, à accepter la séparation et à accorder notre confiance ? ●

Retrouvez tous les articles de notre enquête dans leur intégralité sur parents.fr



Témoignage exclusif

“ Mon seul regret, c'est de ne pas m'être écoutée plus tôt. Sandra

« Parce que là où je vis il y a peu d'options pour les modes de garde, j'ai opté pour la seule assistante maternelle disponible pour s'occuper de notre fils Siam, un an et demi.

Très vite, mon fils a commencé à pleurer dès qu'on le déposait, à ne plus dormir avant 23 h, à faire des crises d'angoisse. Je me souviens du jour où je suis allée le récupérer et où l'assistante maternelle lui a pincé les joues en disant : "Il a son petit caractère, mais il sait qui commande". J'ai trouvé ça inacceptable. Mais autour de moi, on minimisait. On me disait

que j'étais une "maman poule".

Les alertes se sont accumulées : Siam régressait sur la propreté, refusait d'aller sur le pot... Mon intuition de mère me hurlait que ça n'allait pas. Mais retirer mon fils n'était pas simple. Je n'avais pas de solution de repli, pas de place ailleurs, et je savais qu'une erreur de jugement pouvait avoir des conséquences énormes. Alors je voulais être sûre... J'ai acheté un petit enregistreur USB sur internet et je l'ai cousu dans son doudou avec la sensation terrible de franchir une ligne rouge.

Le vendredi soir, mon mari et moi avons écouté. Et notre

monde s'est effondré.

J'entendais mon fils pleurer "Maman" pendant des heures. J'entendais des insultes, des menaces : "Je vais t'éclater la gueule". Pas une minute de bienveillance. Rien ! Après ça, je n'ai fait que pleurer.

On a porté plainte. Les enregistrements, pourtant obtenus clandestinement, ont finalement été retenus comme éléments de preuve. En novembre 2023, la nounou a été reconnue coupable. Aujourd'hui, mon conseil est simple : écoutez votre instinct. Il ne vous trompe jamais. ”

au casier », rappelle Maître Sutter. Concrètement, cela signifie qu'il ne tient pas compte des condamnations réhabilitées, ni des personnes poursuivies mais encore présumées innocentes, y compris lorsqu'elles sont placées sous contrôle judiciaire dans l'attente d'un procès. Autre paradoxe : les parents n'ont accès à presque aucune des informations ayant permis de délivrer, ou non, cette attestation. « Seule la PMI a ces informations, les parents n'y ont pas accès », résume l'avocat. Les parents reçoivent surtout une réponse binaire : la personne peut exercer ou non, sans savoir précisément ce qui a été vérifié. Enfin, les services de PMI, en première ligne pour effectuer les contrôles, sont eux-mêmes asphyxiés par le manque de moyens. Face à ce vide institutionnel, la caméra finit alors par apparaître comme une réponse technique simple à une inquiétude légitime.

La solitude des mères face aux signaux d'alerte

« Car lorsque les mécanismes de contrôle institutionnels semblent insuffisants, ce sont souvent les familles, et plus particulièrement les mères, qui se retrouvent seules à porter le poids du doute et de la vigilance. » Bien souvent, la caméra n'est pas le premier réflexe, mais le dernier recours face à des signaux d'alerte concrets : un nourrisson qui refuse de s'alimenter, des troubles du sommeil inexplicables, des pleurs de panique lors du change... Face à ces indices, les mères se heurtent parfois à la minimisation de leur entourage. « On colle très vite l'étiquette de la mère excessive ou de la maman poule », déplore la psychologue Mathilde Bouychou. Cette négation de leur expertise de parent, souvent construite par la charge mentale qu'elles assument, plonge les mères dans un profond